



A l'attention des familles

Objet : Mise en place d'un nouveau Portail Familles

Chers parents,

La commune a décidé de mettre en place un nouveau Portail Familles, pour vous permettre d'inscrire votre ou vos enfants aux activités périscolaires. La commune a retenu le même prestataire que la Communauté de Communes afin de faciliter vos démarches. Ce changement s'accompagne du passage au paiement sur la base du Quotient Familial (QF) (comme pour la restauration scolaire).

Nous vous invitons dès maintenant à inscrire vos enfants pour bénéficier du service périscolaire dès la prochaine rentrée scolaire. Attention, tout enfant non inscrit avec la fin de l'été ne pourra pas être accueilli au mois de septembre 2025..

Le Portail Familles vous permettra de :

- Créer votre dossier en ligne,
- Gérer vos informations personnelles : e-mail, numéro de téléphone, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, droit à l'image....
- Déposer les documents obligatoires : attestation d'assurance, fiche sanitaire, projet d'accueil individualisé (pour des enfants ayant des allergies, régimes alimentaires, etc...),
- Communiquer avec la Mairie grâce à la messagerie intranet,
- Alimenter votre portefeuille, grâce au paiement internet en ligne,

Pour cela, vous devez aller sur le site <https://parent.cantine-de-france.fr/V2/>, cliquer sur « vous êtes un nouvel utilisateur » et saisir le code **2100**.

Si vous avez déjà un accès au portail parent sur la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, ne vous conseillons fortement d'utiliser les mêmes identifiants (adresse mail et mot de passe). Au moment de la connexion, il suffira de choisir sur quelle collectivité vous souhaitez-vous connecter.

Pour le calcul du tarif, vous devrez renseigner votre numéro d'allocataire CAF. Votre Quotient Familial sera alors mis à jour automatiquement. Si vous êtes allocataire MSA, vous devrez fournir un justificatif de quotient familial MSA. A défaut, le tarif maxima sera appliqué.

Un tutoriel est à votre disposition en cliquant sur « aide » dans le Portail Familles.

La saisie des données se fait une seule fois.

Les réservations pourront commencer une fois votre dossier créé et validé.



La nouvelle grille tarifaire (délibération 2025/24 du conseil municipal du 22 mai 2025) a été construite en reprenant les tranches de quotient familial déjà utilisées par la Communauté de Communes pour la restauration collective, dans un souci d'harmonisation des démarches pour les familles.

Elle s'établit comme suit :

	Coût matin	Coût soir	Total
0 à 475	0,4	1,7	2,1
476 à 600	0,6	1,9	2,5
601 à 800	0,8	2,1	2,9
801 à 1200	1	2,5	3,5
1201 à 1500	1,2	2,8	4
1501 et plus	1,4	3,2	4,6
Inscription hors délai	2,2	4,4	6,6
Retard soir			6,6

Alba-la-Romaine,

Le service périscolaire